

Compte rendu de l'audioconférence du lundi 15 juin 2020
– Situation Période CORONAVIRUS à la DDFIP de la Marne

Une audioconférence s'est tenue ce lundi 15 juin 2020 en présence de la direction et de représentants de chaque organisation syndicale pour faire le point sur la situation des services et des agents de la Marne.

Présentation :

Monsieur FOURQUET, nouveau directeur départemental, a commencé la réunion par présenter 2 thèmes :

– la réouverture progressive de l'accueil au public

Élargissement de l'ouverture au public de façon progressive, par paliers intermédiaires de 15 jours.

Tous les 15 jours, un bilan sera fait sur la situation de l'accueil, des moyens disponibles (humains et protection) et de la situation sanitaire.

En fonction de ces éléments, il y aura un passage au palier supérieur, ou une stagnation et même la possibilité de retourner en arrière si nécessaire.

1^{er} palier à partir de cette semaine (ou du moins fin de semaine dernière) :

- développement de nos capacités d'accueil sur RDV
- réouverture de l'accueil primaire
- réouverture des caisses

À titre d'exemple chiffré, la direction nous a informé que l'accueil de Reims a reçu, dans la matinée du lundi 15 juin, 131 personnes dont 31 pour des paiements.

Nous sommes intervenus pour dénoncer tout d'abord le manque de communication, d'échange d'informations au préalable à la mise en place de cette évolution.

En effet chaque organisation syndicale a été reçue en bilatérale la semaine dernière par le nouveau DDFIP et il nous avait simplement dit qu'il réfléchissait à la possibilité de rouvrir l'accueil.

La CGT a condamné, une fois de plus, le fait d'être mis devant le fait accompli.

La réouverture progressive de l'accueil a déjà débuté sans que les personnels ni leurs représentants ne soient associés ou consultés en amont.

Les organisations syndicales ont posé des questions sur l'organisation de cette réouverture dans ce contexte sanitaire dégradé (ex : tous les collègues n'ont pas encore repris le travail en présentiel), des moyens mis en place pour assurer la sécurité des agents et des usagers...

La direction a répondu qu'elle était consciente de la situation actuelle et qu'elle irait de façon progressive sans se précipiter.

Chaque usager sera reçu derrière une vitre (en verre ou plexiglas) avec port du masque obligatoire pour les usagers et également pour les agents accueillant du public (pour ces agents, il faudra utiliser un masque fourni par l'administration et non un masque personnel en tissu non homologué).

De plus un agent de sécurité sera positionné à l'entrée de chaque site où se trouve un SIP pour réguler le nombre d'usagers à l'intérieur des locaux.

Le dispositif de contre-appel est maintenu et est effectué par des agents de services autres que celui du SIP de Reims.

Les fontaines d'eau situées au RDC du site de Reims sont condamnées.

Les fontaines des autres étages fonctionnent toujours et la direction continue à fournir des bouteilles d'eau aux agents qui le souhaitent.

Enfin les organisations syndicales ont attiré l'attention de la direction sur d'éventuels problèmes que peuvent rencontrer certains sites où l'accueil des usagers se fait au même niveau/étage que d'autres services (doit-on toujours laisser les portes ouvertes ? la badgeuse au milieu des usagers ?...).

– la déclinaison locale du contrat d'objectif et de moyens signé entre la Direction Générale, le secrétariat général de Bercy et la direction du budget

L'équipe de commandement, dont Monsieur FOURQUET, a l'intention de se rendre prochainement sur site pour rencontrer les chefs de services et les agents afin d'expliquer le contrat d'objectif et de moyens ainsi que sa mise en œuvre au niveau départemental.

Pour la CGT Finances Publiques, ce contrat national et sa déclinaison locale sont précipités.

Nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire, aucun bilan ou débriefing du Plan de Continuité d'Activité (PCA) n'a été fait, nous sommes toujours dans le Plan de Reprise d'Activité (PRA), une partie des collègues n'a pas encore repris le travail, les conditions normales d'activité ne sont pas encore totalement satisfaites... que nous allons devoir nous adapter à de nouvelles méthodes de travail dans des conditions nouvelles avec des moyens nouveaux.

Madame PATRU en a profité pour nous donner un état des effectifs à la date de vendredi 12 juin 2020 :

- 419 agents en présentiel (55,94%)
- 207 agents en télé-travail (27,64%)
- 28 agents en absence COVID (3,74%), Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour les agents en santé fragile ou en garde d'enfants non équipés en télé-travail
- 95 agents en autres absences (12,68%), Congés/ARTT, maladies...

Télé-travail :

Le retour à l'activité en présentiel va encore s'accélérer ces prochains jours tout en tenant compte des contraintes de distanciation sociale et de la situation personnelle des agents (santé fragile et garde d'enfants).

Dans les services où la distanciation sociale n'est pas possible, la direction est favorable à un retour en présentiel des télé-travailleurs par rotation (ex : 1 jour télé-travail, 1 jour au bureau...).

Hormis pour les collègues empêchés (santé fragile ou garde d'enfants), le retour en présentiel sur plusieurs jours par semaine devra s'opérer.

À ce jour la direction n'a pas connaissance de date limite pour le retour en présentiel des collègues empêchés.

Pour les collègues qui ont une santé fragile, le retour au bureau ne peut se faire qu'avec l'autorisation du médecin de prévention et possibilité d'adaptation du poste de travail et des missions si recommandation du médecin.

La direction n'est pas contre le fait que certains collègues qui n'étaient pas dans le dispositif télé-travail en début d'année (pas de convention signée) puisse continuer à télé-travailler quelques jours par semaine.

Ça doit être un échange entre agents et chefs de service pour la prise de décision.

Un recensement va être effectué très prochainement (d'ici la fin du mois) pour avoir une visibilité en septembre des collègues qui souhaiteraient continuer à télé-travailler quelques jours par semaine pour régulariser leur situation après consultation des chefs de services.

La prime COVID pouvant aller jusqu'à 1 000 € :

Le versement d'une prime exceptionnelle COVID a été mise en place destinée à récompenser une implication plus forte du fait de la crise sanitaire se traduisant par un surcroît significatif de travail quantifiable/objectivable en présentiel ou télé-travail.

La liste des agents pouvant en bénéficier n'excédera pas 30 % des effectifs de chaque direction.

Son versement sera effectué sur la paye de juillet.

3 taux sont retenus au niveau fonction publique (1 000 €, 660 € et 330 €).

Au niveau DGFIP, seuls 2 taux sont mis en application (1 000 € et 330 €) et la fraction des agents pouvant bénéficier du taux de 1 000 € sera strictement inférieure à 30 % de la liste proposée (soit au maximum 9 % des effectifs totaux de la direction « 30 % de 30 % »).

Au niveau de la DDFIP de la Marne, Monsieur FOURQUET nous a rappelé que les chefs de service ont rendu une liste de noms d'agents pouvant prétendre à la prime.

La direction a ensuite envoyé un projet à la délégation interrégionale et attend son aval.

Son projet comporte un périmètre d'agents pour la prime soit à hauteur de 1 000 € ou de 330 €.

L'aval ne devrait pas tarder et le directeur souhaite que ça se fasse très rapidement pour passer à autre chose, car il est conscient que c'est un sujet source de tension dans les services.

Enfin la direction nous a communiqué le nombre d'agents qu'elle a proposé : 128 agents au total soit 17,2 % des effectifs de la DDFIP.

Les organisations syndicales ont demandé les éléments suivants :

- nombre d'agents par catégorie (A+, A, B et C)
- nombre d'agents par service ou typologie de service
- les critères retenus pour l'attribution de la prime et le montant
- possibilité de recours pour régulariser les « éventuels oubliés »
- communication le plus tôt possible des chefs de service à chaque agent pour expliquer leur choix de l'avoir inscrit ou pas dans le périmètre des bénéficiaires et le montant qui leur sera attribué quand la direction aura l'accord de la délégation interrégionale.

La direction n'a pas répondu favorablement aux demandes des organisations syndicales, mais elle est favorable à ce que les chefs de service communiquent auprès de leurs agents.

La direction a fait clairement le choix de limiter le périmètre de l'attribution de cette prime en ne proposant que 128 agents alors qu'elle aurait pu en proposer 223.

Sur le taux de 1 000 €, nous pouvons uniquement vous dire qu'au maximum 38 agents peuvent y prétendre alors que la direction aurait pu proposer 67 agents.

Nous désapprouvons totalement les choix opérés par la direction, l'absence de réponse à nos questions et la non possibilité d'éventuels recours.

Pour rappel, la CGT revendique que la prime soit attribuée en totalité à l'ensemble des agents en activité, qu'ils exercent en présentiel ou en télétravail.

Au-delà de la prime, la CGT exige une nette amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents qui doit passer notamment par une revalorisation des grilles indiciaires et du point d'indice.

Congés et temps de travail :

Les organisations syndicales ont posé les questions suivantes :

- Des corrections/rectifications sont-elles possibles sur le calcul du nombre de jours de congés retirés aux agents qui ont eu des journées d'Autorisation Spéciale d'Absence ?
- Qu'en est il des collègues qui ont toujours été en activité pendant la période du PCA (du 16 mars au 7 mai) et qui se sont vus retirer une journée de congé car leur chef de service leur avait autorisé quelques autorisations d'absence le vendredi par exemple ?
- Quand aurons-nous connaissance du nombre de jours de congés retirés pour la 2^e période ?
- Quand les opérations de retrait seront-elles effectuées sur SIRHIUS RH ?
- Qu'en est il des jours de congés 2019 reportés en 2020 et non pris ?
- Qu'en est il des heures écartées effectuées avant le 16 mars ou après ? Et notamment pour les collègues qui dépassent largement les 12h ?

La direction a répondu que des corrections pouvaient être opérées si des erreurs ont eu lieu.

La journée du 16 mars a été comptabilisée comme une journée de présence aux agents qui sont venus une partie de la journée (ne serait ce qu'une heure).

Même raisonnement pour les collègues qui ont travaillé certaines demi-journées et qui ont été en ASA l'autre partie de la journée. Ce sont des journées complètes de présence qui ont été retenues pour le calcul des jours de congés retirés.

Sur demande des agents et chefs de service, la direction pourrait revoir sa position en ce qui concerne la situation des collègues qui ont été en activité du 16 mars au 7 mai et qui se sont vus retirer une journée de congé car leur chef leur avait octroyé des ASA.

La direction, via les chefs de service, devrait communiquer en fin de semaine aux agents les jours retenus au titre de la 2^e période (du 17 avril au 31 mai).

Les retraits de congés s'opéreront sur SIRHIUS RH dès que l'ensemble des chefs de service aura rendu leur décompte.

Concernant les jours de congés 2019 reportés en 2020 et non pris, la direction a confirmé qu'aucune journée ne serait perdue.

Pour les collègues qui se verront retirer des jours de congés, ils seront pris prioritairement sur les jours reportés.

Si après retrait de jours de congés imposés il en reste ou pour les autres agents qui n'ont pas été en ASA, la Direction Générale réfléchit à un dispositif pour que ces journées puissent être mises sur un Compte Épargne Temps en janvier 2021.

Enfin en ce qui concerne les heures écartées, la direction a confirmé qu'aucune heure ne sera perdue y compris pour les collègues qui ont largement dépassé les 12h.

Autres :

– Nous avons demandé à la direction de communiquer clairement aux agents du site d'Epernay en ce qui concerne les remboursements de frais de repas à hauteur de 17,50 €.

En effet suite à un mél envoyé par la direction, beaucoup de collègues ont arrêté de faire leur demande de remboursement après le 30 mai.

Tant qu'aucune solution de restauration collective n'a été trouvée, les collègues bénéficient du remboursement forfaitaire des frais de repas à hauteur de 17,50 € par journée de travail.

La direction en a profité pour nous informer qu'une convention a été signée avec l'hôpital d'Epernay qui se situe à moins d'un kilomètre du centre des finances publiques en attendant la reprise de la restauration par le prestataire habituel.

– concernant l'escalier de sortie du site d'Epernay (escalier du RDC pour accéder au parking du sous-sol), nous avons attiré l'attention de la dangerosité de cet escalier qui n'est pas très sécurisant, la plupart des collègues étant obligés de se tenir à la rampe d'escalier et sur le fait qu'il n'y ait pas de distributeur de gel hydroalcoolique après celui-ci.

– la direction a constaté une baisse d'utilisation des masques ou une diminution de commande de masques par les gestionnaires de site.

Nous avons répondu que cela s'expliquait en partie par :

- les derniers masques reçus étaient avec des « lacets » à attacher derrière la tête et non des élastiques qui se mettent plus facilement ;
- certains collègues avaient leurs propres masques ;
- il fallait régulièrement solliciter les chefs de service pour en avoir, car ils étaient régulièrement délivrés un par un et sans protection. (masques, gants, etc)

La direction partage notre analyse sur les derniers masques fournis qui sont moins pratiques que ceux avec élastiques et a rappelé que les masques pouvaient être distribués une fois par semaine aux agents (le lundi ou le vendredi de la semaine précédente, les chefs de service peuvent donner une dotation de masques aux agents en tenant compte du nombre prévu de demi-journées de présence).

– Nous avons relayé la demande des agents du SIE de Reims d'avoir à nouveau accès à la salle n° 204, salle où plusieurs collègues peuvent manger ensemble tout en respectant les distances de sécurité.

La direction n'y est pas opposée et a rappelé que celle-ci avait été interdite d'accès suite à un signalement du médecin de prévention qui avait constaté la présence d'un nombre trop élevé de collègues présents simultanément.

– Nous avons attiré l'attention de la direction sur le côté trop sécuritaire de certains aménagements de bureaux.

En effet dans certains services il est possible d'être à 2 collègues voir plus, d'avoir la présence de 2 collègues installés sur la diagonale de la même marguerite...alors que dans d'autres services il n'est pas possible alors même que ces services accueillent des contrôleurs et inspecteurs stagiaires.

Ces stagiaires sont situés dans des bureaux différents des collègues qui les forment, ce qui ne facilite pas les échanges et donc leur formation.

Au bout de 2h de réunion, nous avons atteint la durée limite de connexion au système d'audioconférence et nous n'avons donc pas pu intervenir sur l'ensemble des sujets que nous souhaitions.

Nous avons donc décidé d'envoyer le mél suivant à la direction en ce qui concerne nos interventions et questions restantes en suspens :

« Lors de l'audioconférence d'hier le temps contraint ne nous a pas permis d'évoquer l'ensemble des sujets pour lesquels nous étions mandatés.

Afin de compléter nos échanges, nous vous transmettons donc par mail certaines questions ou remarques supplémentaires :

- Lors de la bilatérale qui a été organisée en début de semaine dernière, nous avons évoqué le sujet des « fissures » ou des ruptures au sein des équipes de travail. Cette situation nécessite une prise en charge à la hauteur de l'enjeu : recréer du lien et de la cohésion dans les collectifs de travail. Nous pensons que la période estivale et le mois de septembre sont propices pour que les équipes puissent se poser et prendre du recul sur la situation que nous avons vécue, et que nous continuons à vivre. Aussi, nous souhaiterions connaître quelles actions spécifiques vous envisagez de mettre en œuvre afin d'aider à la reconstruction des équipes et de faire un bilan de la période ; et quel calendrier est envisagé ? Au préalable de toute action spécifique, il nous paraît indispensable que l'ensemble des chefs de service communique régulièrement avec leurs agents. À plusieurs reprises depuis le début du confinement, nous vous avons alerté sur le fait que certains chefs de services ne communiquent pas assez avec leurs agents en ASA, en télé-travail mais aussi en présentiel.

Force est de constater qu'à ce jour il y a toujours quelques chefs de services qui délivrent peu de message à leur équipe. (à titre d'exemple les plans de congés n'ont pas encore été communiqués aux agents de certains services) Cette situation nous étonne et ça ne participe pas selon nous à maintenir un collectif de travail solide.

- Dans la continuité de la reprise d'une activité normale, il apparaît que de nombreux collègues expriment une incompréhension, voire s'inquiètent, que certains projets lancés avant le COVID soient d'ores et déjà relancés (NRP, déménagements de bureaux...), et cela sans même prendre le temps de faire un bilan et tirer des enseignements de la période. Il nous paraît important de vous alerter sur ce rythme qui risque de bousculer encore davantage les équipes...

- De même, des agents expriment une crainte légitime concernant le mois de septembre, et la charge de travail à rattraper sur la fin d'année. En effet, il est fort probable que l'activité soit très forte en septembre, et dans ce cadre il faut que la direction ait bien conscience que si un rattrapage est nécessaire il devra s'étaler dans le temps, et ne pas s'accompagner d'une pression sur les agents, avec le maintien d'objectifs inatteignables au 31 décembre.

Nous sollicitons donc votre vigilance sur ce point.

- Nous souhaitons aussi vous faire part d'une vive inquiétude concernant un service en particulier du département. Comme vous le savez le service SFACT-Dépense de la Marne a su faire face dans la période de crise à un enjeu majeur, maintenir le paiement des dépenses de l'État. Vous conviendrez certainement que cette mission a été réalisée sans accroc, et que l'investissement et la conscience professionnelle des collègues de ce service n'y sont pas étrangers. Or, si nous pouvons nous satisfaire de l'accomplissement de cette mission, nous ne pouvons pas ignorer qu'elle a généré une certaine fatigue au sein de l'équipe. Et dans ce contexte, les vacances d'emplois actuelles et à venir au sein du service sont d'un tel niveau qu'elles posent la question de la capacité des collègues à faire face dans les prochains mois ! C'est donc une attention toute particulière que nous appelons de votre part afin que l'ensemble des emplois vacants puisse être doté prochainement. Nous souhaiterions connaître votre position concernant la situation de ce service.

- A la veille de la période estivale, nous voudrions savoir quelles sont les consignes concernant la mise en place des climatiseurs et si la mise à disposition de salles climatisées sur les « gros » sites est d'ores et déjà prévue. (à titre d'exemple le service « caisse » de la trésorerie de Reims Municipale utilisait un climatiseur qui ne serait plus adapté à la situation sanitaire actuelle, car il ne renouvelle pas l'air ; l'agent caissier n'a pas le choix de rester à son poste de travail) De plus lors du CTL du 19 mai 2020 qui s'est tenu en audioconférence, Monsieur EFFA et Madame PATRU nous ont informé de l'existence d'un Plan local Forte Chaleur ou Canicule au sein de la DDFIP de la Marne. Nous souhaiterions en avoir connaissance dès à présent.

- Quid du ménage ?

Dans le « protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés » rédigé le 9 mai par le ministère du travail, il est indiqué que la fréquence du nettoyage des sols doit être journalier.

Or, de nombreux agents nous ont signalé que le nettoyage des sols n'étaient pas faits quotidiennement dans les couloirs et encore moins dans les bureaux collectifs et individuels.

- Vacataires aux mois de juillet et d'août ? Sont-ils maintenus ou pas ?

Plusieurs lycéens/étudiants ou autres avaient eu la confirmation d'être recrutés en tant que vacataires au titre des mois de juillet et août.

Qu'en est il à ce jour ? Ces recrutements sont-ils maintenus ?

Si la situation sanitaire actuelle ne le permet plus, ils doivent être informés assez rapidement afin de pouvoir se retourner et trouver un autre emploi d'été. »

La CGT Finances Publiques de la Marne se tient à votre disposition pour toute question.

N'hésitez pas non plus à nous contacter si vous souhaitez que nous intervenions auprès de la direction pour évoquer votre situation personnelle ou la situation de vos services notamment en ce qui concerne :

- les éventuelles erreurs sur le calcul des jours de congés retirés ;
- les jours de congés retirés aux collègues qui ont été en activité du 16 mars au 7 mai et qui ont bénéficié de quelques jours d'autorisation d'absence ;
- si vous ne bénéficiez pas de la prime COVID et que vous vous sentez exclu à tort ; (même si la direction a annoncé qu'il n'y avait pas de recours possible, nous ne manquerons pas d'intervenir à la demande des agents)
- les mutations locales ;
- l'aménagement de vos bureaux, de vos sites ;
- le ménage ;
- ... etc.

